

Commission Thématique Erosion des sols et ruissellement



Réunion du 13 juin 2013

- 1. Rappel de l'état des lieux réalisé dans le SAGE
- 2. Propositions de mesures à intégrer dans le SAGE concernant le ruissellement et l'érosion des sols
- 3. Présentation de la mission d'animation du CPIE Val d'Authie sur la gestion des ruissellements et de l'érosion sur le bassin versant de l'Authie.



* 1. Rappel de l'état des lieux du SAGE

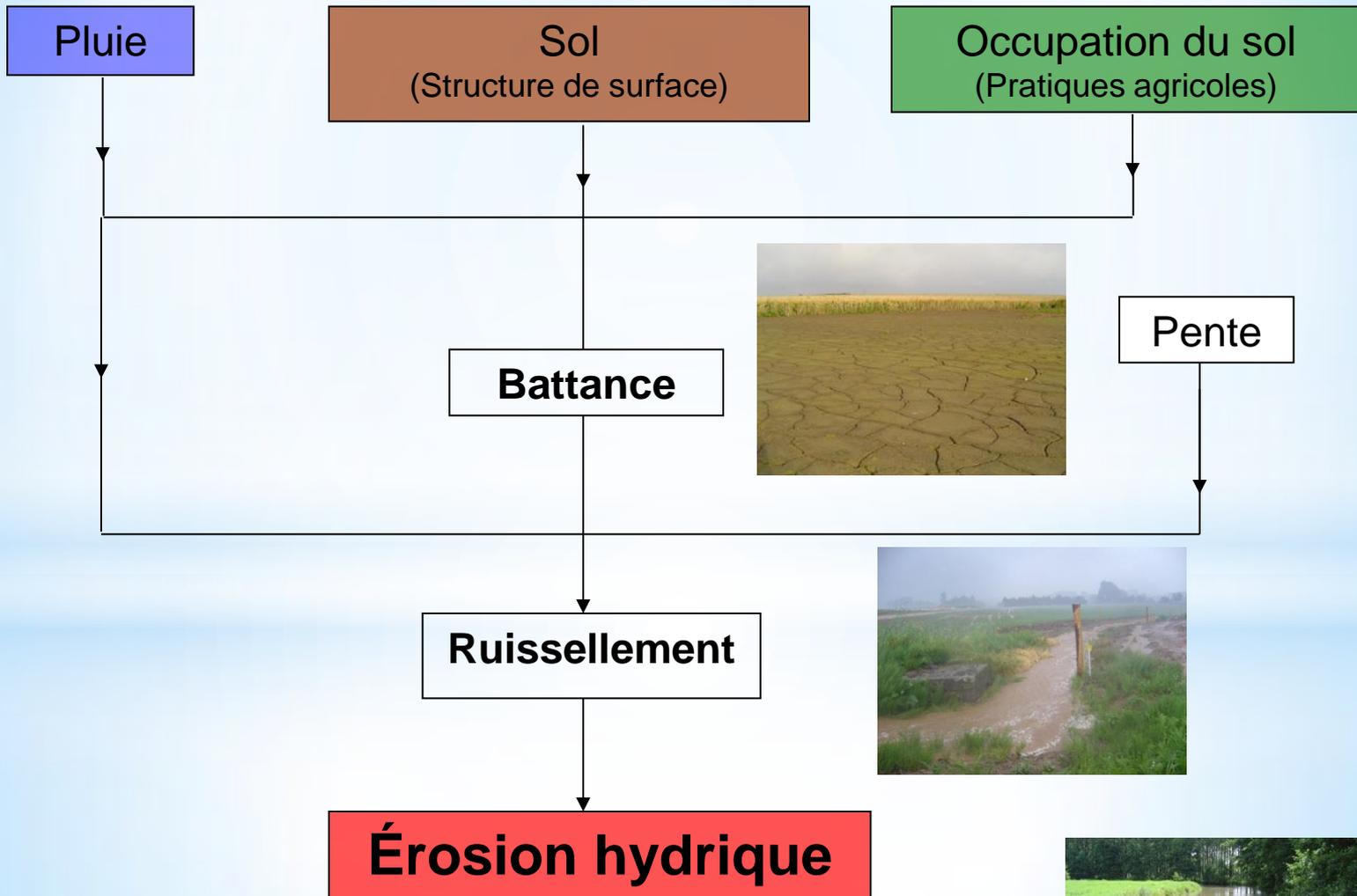
Problématique du ruissellement rural et de
l'érosion des sols

* 1. Rappel de l'état des lieux du SAGE

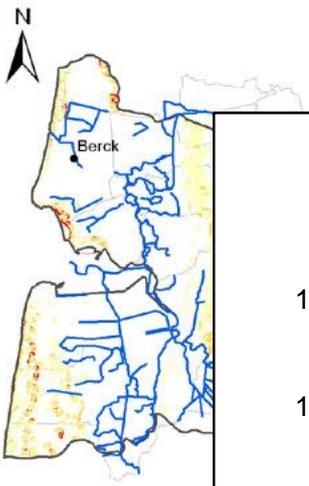
- * Réalisé en 2007 pour la partie « érosion »
- * Présenté à la Commission Thématique en octobre 2007
- * Intégré dans l'état des lieux complet du SAGE
- * Validation en 2010 par la Commission Locale de l'Eau



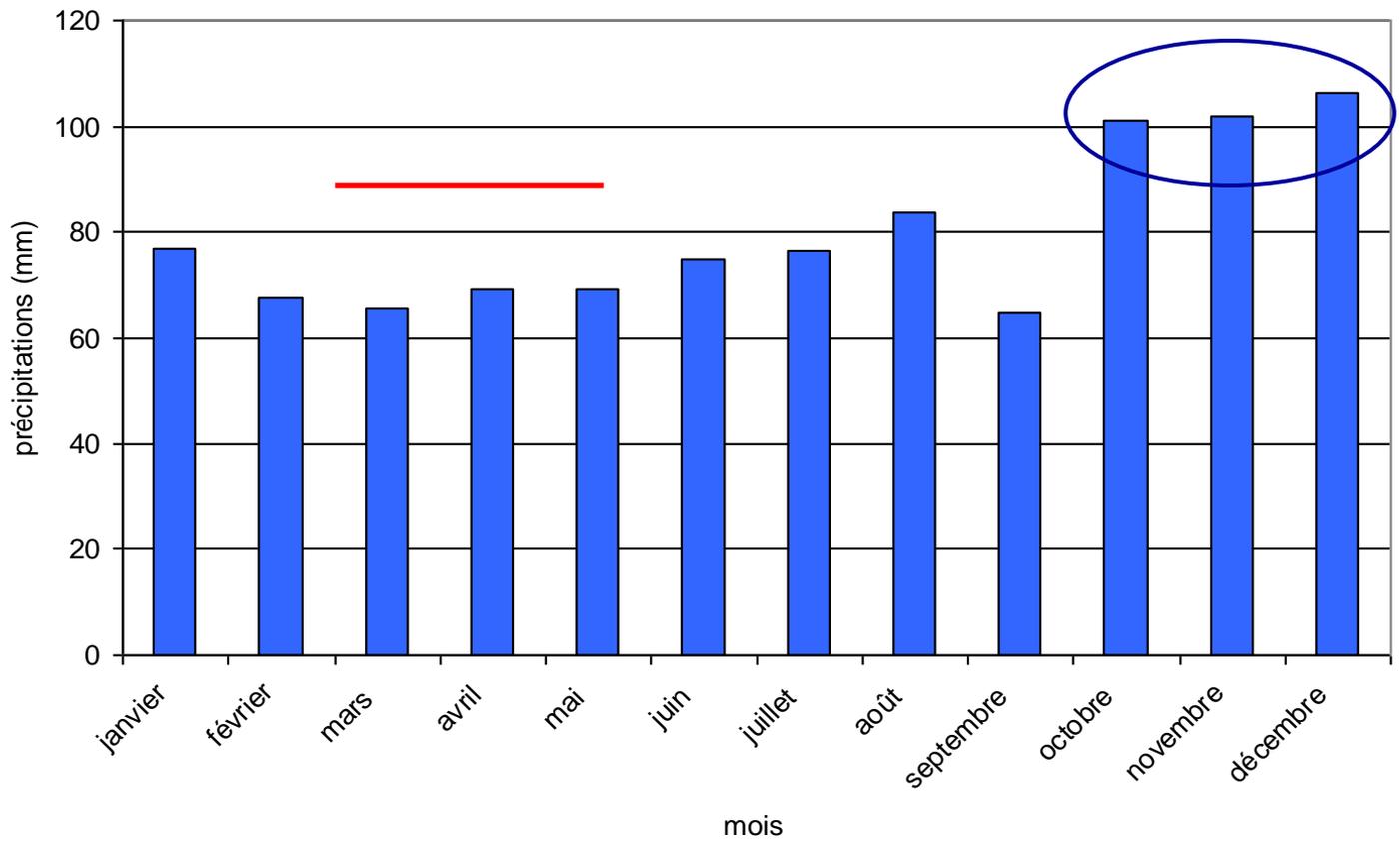
Le phénomène d'érosion sur notre territoire :



= MES, produits phytosanitaires, nitrates, phosphore, matières organiques à l'Authie, +inondations

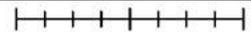


Moyenne mensuelle des 7 stations pluviométriques sur dix ans (1997-2007)
(Données Météo-France)



- Légende**
- Authie
 - Limite départementale
 - Limite bassin versant
- Pentes**
- jusqu'à 2 %
 - de 2 à 5 %
 - de 5 à 10 %
 - > 10 %

Sources complémentaires : CH
BD CARTO® - BD CARTHAGE
© IGN - Paris - 2005
Reproduction interdite
licence n°0136/CUGX/2005 ad

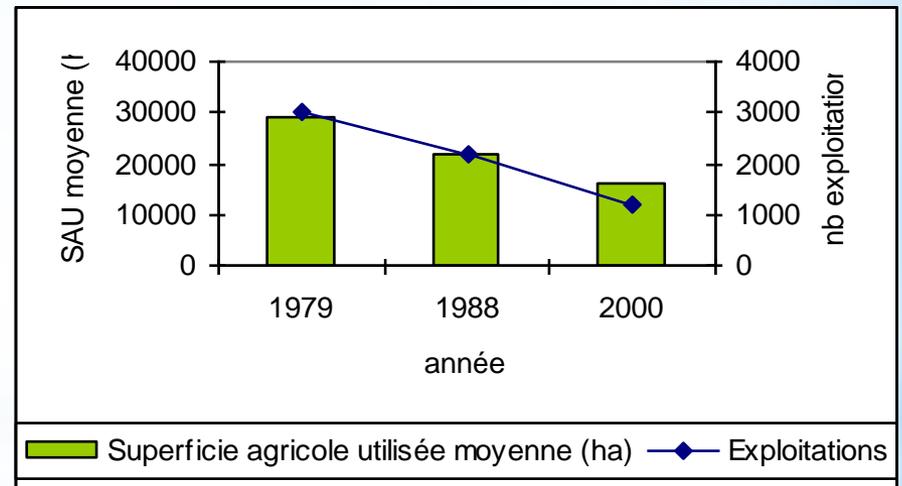


* Phénomène aggravé
notamment par

* L'occupation des sols

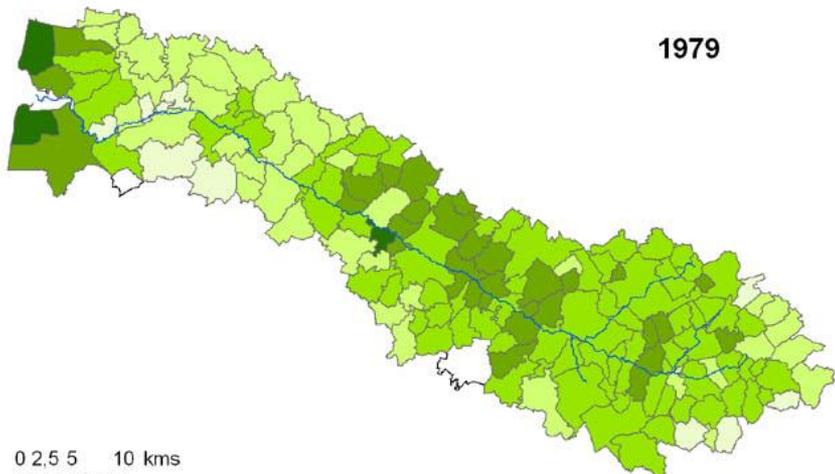
* Occupation agricole sur 85 %
du territoire

* Diminution de la STH





1979



0 2,5 5 10 kms
|-----|

Part de la Superficie Toujours en Herbe (STH) par rapport à la Surface Agricole Utile (1979 - 1988 - 2000)

Source complémentaire : Agreste

BD CARTO® - BD CARTHAGE®

© IGN - Paris - 2005

Reproduction interdite

Licence n°0159/CUGX/2005 accordée à l'Institution Interdépartementale

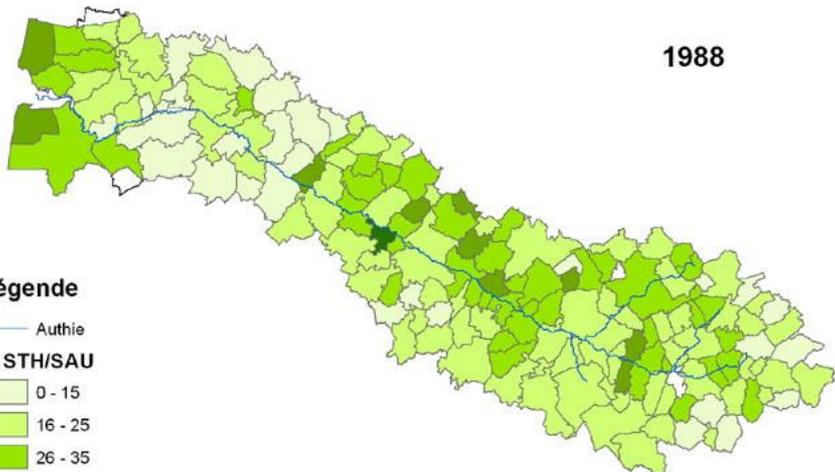


carte réalisée avec le soutien financier de :

REGION PAYS D'ARTOIS
PAS DE CALAIS / SOMME
FOUR LE MAINTIEN DE LA VALLEE DE L'AUTHE



1988



Légende

— Authie

% STH/SAU

0 - 15

16 - 25

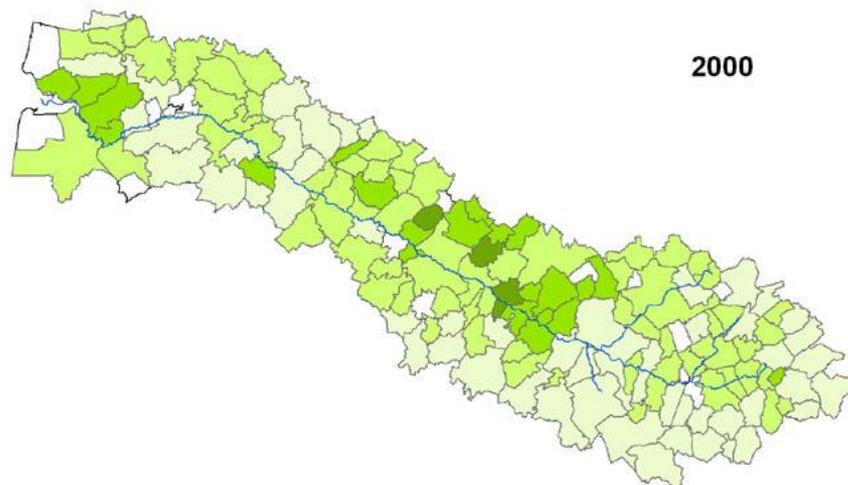
26 - 35

36 - 50

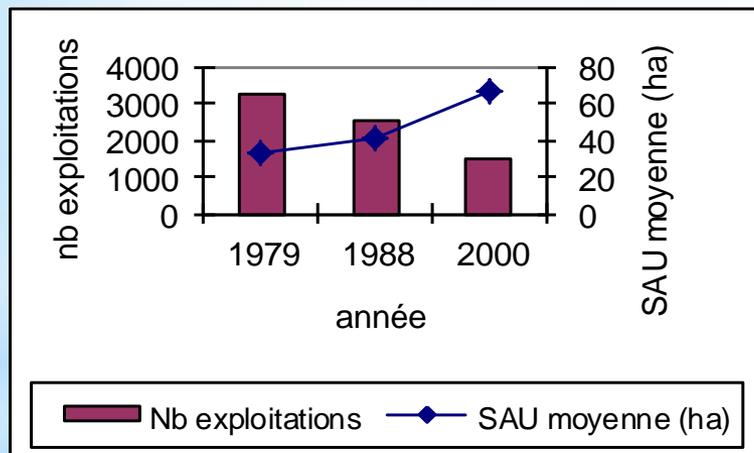
51 - 100

Information manquante

2000



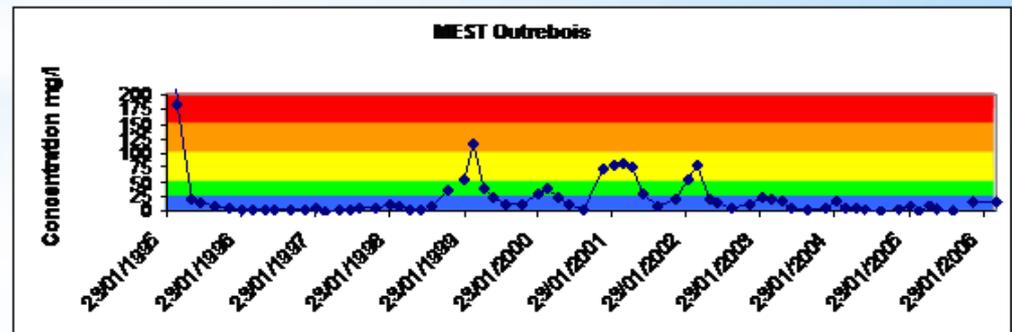
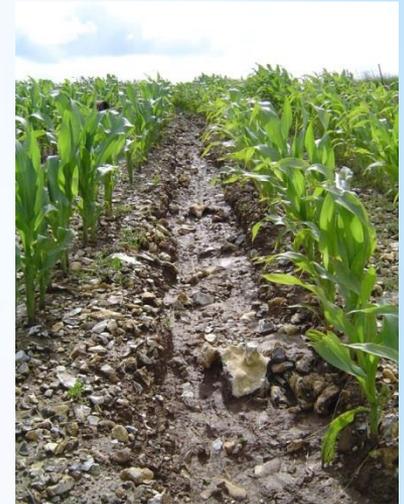
* Augmentation des SAU



- Remembrement ou aménagement foncier
 - Dommages sur l'environnement avant 1992
 - De nos jours : études d'impacts, prise en compte des phénomènes d'érosion et amélioration hydraulique

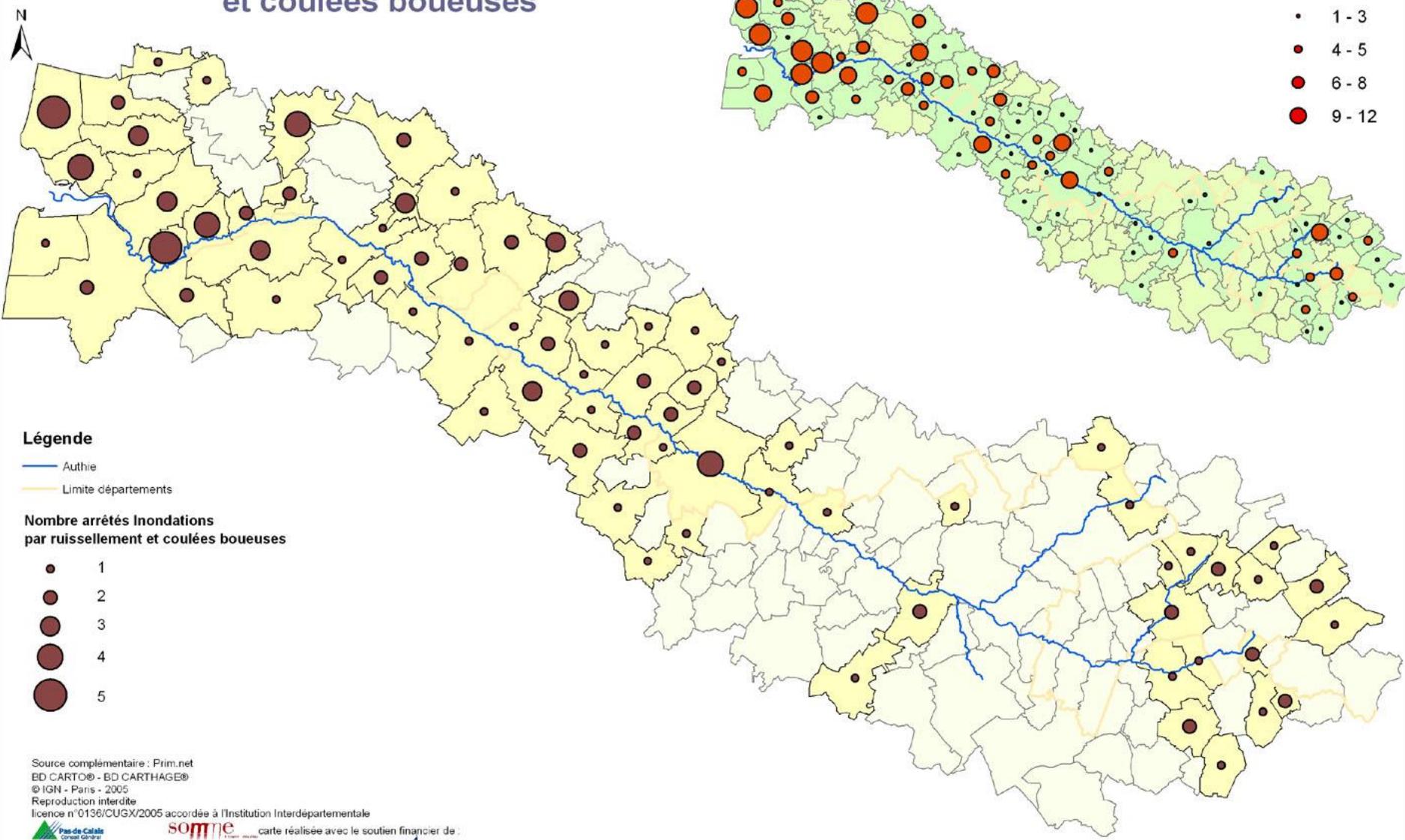
* Conséquences

- * Collectivités (coulées de boues, détérioration des voiries,...)
- * Agriculture (perte de sol et de phytosanitaires, ravines,...)
- * Dégradation de la qualité des eaux (envasement, MES)



Arrêtés de catastrophes naturelles : Inondation par ruissellement et coulées boueuses

Nombre de déclarations de catastrophes naturelles
entre 1982 et 2007
(A l'exclusion de celles du 29/12/1999)



Légende

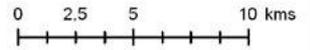
-  Authie
-  Limite départements

Nombre arrêtés Inondations par ruissellement et coulées boueuses

-  1
-  2
-  3
-  4
-  5

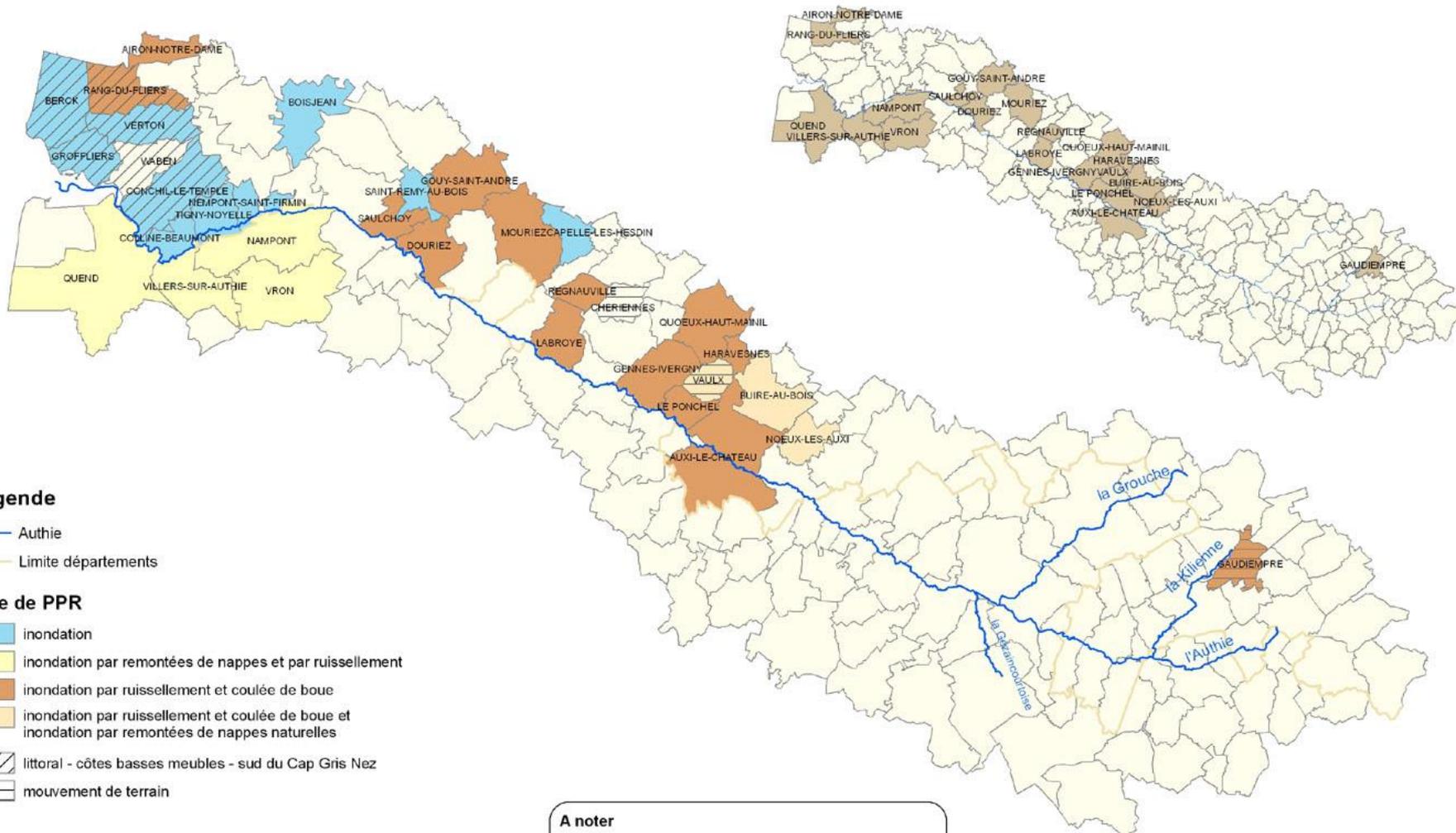
-  1 - 3
-  4 - 5
-  6 - 8
-  9 - 12

Source complémentaire : Prim.net
BD CARTO® - BD CARTHAGE®
© IGN - Paris - 2005
Reproduction interdite
Licence n°0136/CUGX/2005 accordée à l'Institution Interdépartementale



Les plans de prévention des risques (PPR)

PPR prescrits en relation avec l'érosion des sols et le ruissellement



Légende

- Aulnois
- Limite départements

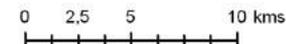
Type de PPR

- inondation
- inondation par remontées de nappes et par ruissellement
- inondation par ruissellement et coulée de boue
- inondation par ruissellement et coulée de boue et inondation par remontées de nappes naturelles
- littoral - côtes basses meubles - sud du Cap Gris Nez
- mouvement de terrain

Sources complémentaires : DDE 62 et 80 et Prim.net
 BD CARTO® - BD CARTHAGE®
 © IGN - Paris - 2005
 Reproduction interdite
 licence n°0136/CUGX/2005 accordée à l'Institution Interdépartementale

A noter

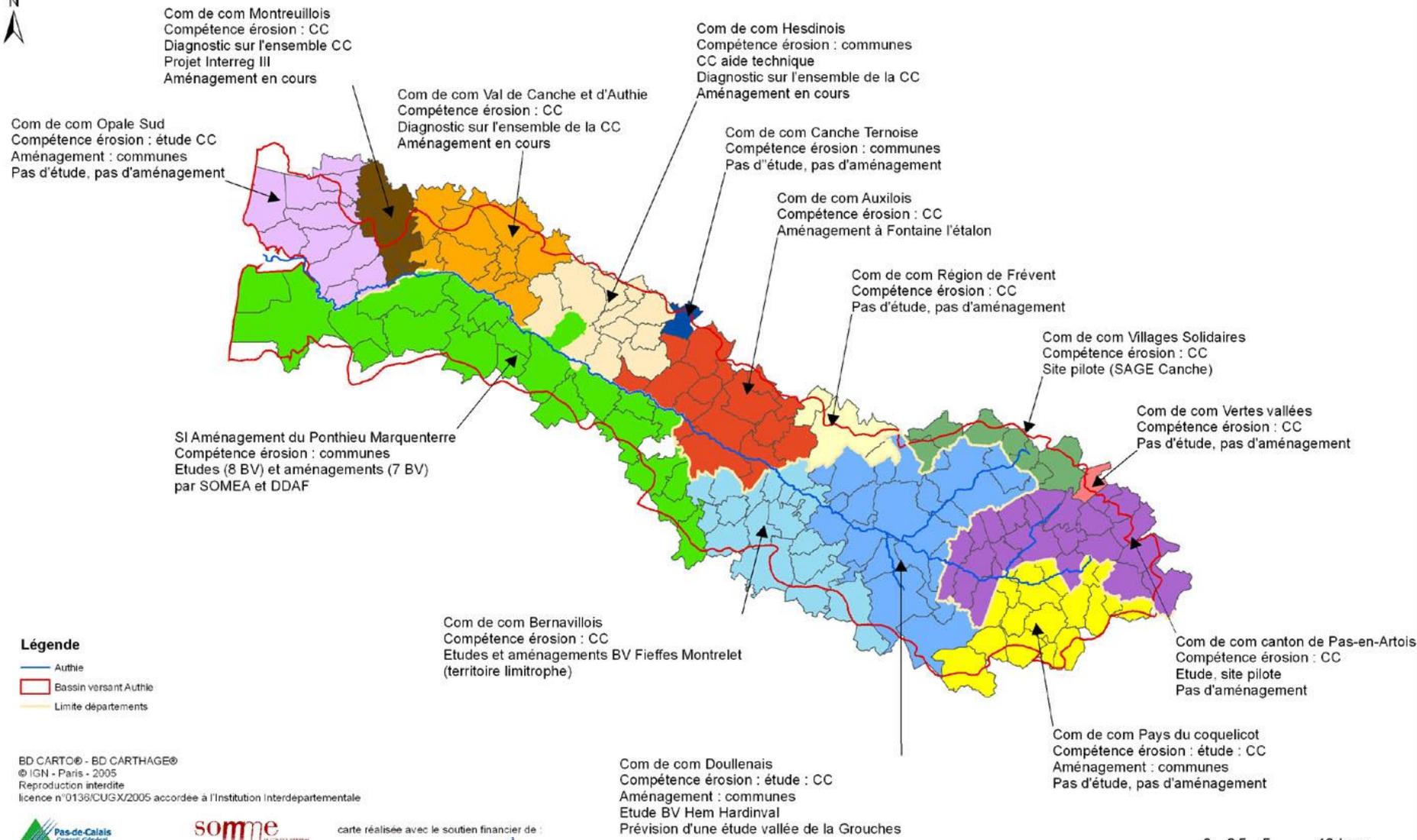
- > 44 PPR sont prescrits sur 33 communes
- > Somme : 4 communes concernées / Pas-de-Calais : 29 communes concernées
- > 22 communes ont un PPR prescrit notamment pour inondation par ruissellement et/ou coulée de boue



* Les acteurs de la lutte contre l'érosion

- * **Les Communes, les Communautés de communes et les agriculteurs** sont victimes du ruissellement et de l'érosion des sols et acteurs de la lutte contre ces phénomènes.
- * **La Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais et SOMEA (Somme Espace Agronomie)** interviennent dans le cadre des études de lutte contre l'érosion et des propositions d'aménagements. La Chambre d'Agriculture 62 a signé une convention avec le Conseil Général 62 afin de pouvoir réaliser des études diagnostic, qui sont gratuites pour les collectivités qui en font la demande.
- * **L'Agence de l'Eau Artois-Picardie, les Conseils Généraux et Régionaux** peuvent, dans certains cas, subventionner les études et les aménagements de lutte contre l'érosion.

Compétences des collectivités dans le cadre de la lutte contre l'érosion des sols

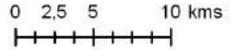


Légende
 Authie
 Bassin versant Authie
 Limite départements

BD CARTO® - BD CARTHAGE®
 © IGN - Paris - 2005
 Reproduction interdite
 licence n°0138/CUGX/2005 accordée à l'Institution Interdépartementale



carte réalisée avec le soutien financier de :



INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
 PAS-DE-CALAIS/SOMME
 POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'AUTHE



* 2. Propositions de mesures à intégrer dans le SAGE concernant le ruissellement et l'érosion des sols

Objectifs du SAGE :

- gérer durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques
- améliorer l'état des masses d'eau
- limiter les risques

* 2. Propositions de mesures à intégrer dans le SAGE concernant le ruissellement et l'érosion des sols

* Rappel :

* -Le SAGE est constitué de :

* un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD)

* un règlement, qui comporte les éléments d'opposabilité du SAGE.

* Application sur les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme

* Opposabilité

Le SAGE doit être validé par la CLE.

Il fait l'objet d'une consultation administrative et d'une enquête publique.

Il fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

* 2. Propositions de mesures à intégrer dans le SAGE concernant le ruissellement et l'érosion des sols

* *Orientation 1 : Favoriser l'infiltration et la retenue de l'eau le plus en amont possible (dès la parcelle agricole).*

Intensifier la restauration d'éléments fixes du paysage : vers un paysage bocager

Les éléments fixes du paysage favorisent l'infiltration des eaux de ruissellement.

Les haies, les prairies, les bosquets, les talus boisés, les bandes enherbées sont donc des éléments à maintenir et dans la mesure du possible à développer.

Le S.A.G.E.:

→ rappelle la réglementation en vigueur

→ rappelle les outils existants (contractualisation, etc...)

Aménager les sous-bassins quand cela est nécessaire

→ En menant une réflexion globale à l'échelle du bassin ;

→ En privilégiant les techniques douces par rapport aux aménagements lourds.

Inciter à l'amélioration des pratiques culturales

→ Améliorer et élargir l'animation agronomique ;

→ Initier de façon durable des techniques agronomiques permettant de lutter contre l'érosion (travail simplifié du sol, non labour, couverts d'intercultures, travail perpendiculaire à la pente, etc.).

* 2. Propositions de mesures à intégrer dans le SAGE concernant le ruissellement et l'érosion des sols

* *Orientation 2 : Mettre en place une coordination et une animation sur le bassin versant pour améliorer la gestion locale du phénomène d'érosion.*

Inciter les communautés de communes (ou autre établissement public) à être compétentes en matière d'érosion

En effet, il est plus facile de travailler à une échelle plus grande que la commune, sur plusieurs sous bassins hydrographiques. De plus, la solidarité amont/aval entre les communes est renforcée et les moyens disponibles sont plus importants.

Partager les différentes connaissances à l'échelle du territoire du SAGE

Certains territoires ont déjà fait l'objet de travaux de lutte contre l'érosion des sols.

Il serait intéressant de mettre en place un dispositif de partage des expériences des différents acteurs du territoire (actions de communication/sensibilisation).

* 2. Propositions de mesures à intégrer dans le SAGE concernant le ruissellement et l'érosion des sols

Orientation 3 : Améliorer le suivi de la lutte contre l'érosion

Mettre en place des indicateurs à intégrer dans le tableau de bord

- taux de MES dans le cours d'eau
- suivi annuel à l'échelle du bassin versant des aménagements réalisés
- mise à jour régulière de l'état des lieux



Conclusion :

La lutte contre le ruissellement rural et l'érosion des sols demande :

- une volonté locale supra-communale, à l'échelle des sous-bassins,
- la mise en place d'une animation territoriale, d'un soutien technique et financier
- la sensibilisation des acteurs du développement local aux différents moyens de gestion du ruissellement